



Décision n°35/2025

DECISION DU MAIRE

OBJET : *Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Princesse Moustache / Spectacle « Reine des Neiges » à la Bibliothèque annexe de La Roche / Le 26/11/2025*

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne)

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant le contrat de cession proposé par la Compagnie Princesse Moustache, domiciliée 14 rue des Naffetieres – 78711 MANTES-LA-VILLE, représentée par Madame Mahaut DURAND, Présidente.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat de cession avec la Compagnie Princesse Moustache, pour la représentation du spectacle « Reine des Neiges », le mercredi 26 novembre 2025, à la Bibliothèque annexe de La Roche.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante, 1 310 € HT, soit 1 382,05 € TTC, a été prévue au Budget Primitif 2025 de la Commune.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte, et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 23 mai 2025

Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 24/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-091-219104619-20250523-DEC352025-A

